

LE DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR

- Le Plan d'Occupation des Sols applicable à la commune de MELGVEN, a été approuvé par délibération du Conseil Municipal, en date du 17 septembre 1993.
- Afin de faire face aux évolutions rapides de son territoire, en matière de développement résidentiel et économique, la collectivité s'est engagée, depuis l'approbation du P.O.S le 17 septembre 1993, dans plusieurs procédures d'urbanisme, modifications et révisions simplifiées.
- Le document d'urbanisme en vigueur ne correspond plus aux préoccupations actuelles en matière d'aménagement du territoire au travers notamment de la gestion économe de l'espace.